

## Procès-verbal

du Conseil Général du 19 juin 2023

Président du Conseil : M. Daniel Schwab

**Municipalité en place** : M. Blaise Chapuis, syndic ; Mme Valérie Borgognon, vice-syndique, Mme Magali Henry, M. Yan Jeanneret, municipaux. M. Renaud Vuarraz, excusé.

L'assemblée commence à 20h00.

- Appel
  Sur 26 membres inscrits, 20 sont présents, 6 sont excusés. 2 invités sont présents.
- Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour accepté à l'unanimité
- 3. Acceptation du procès-verbal du 5 décembre 2022
  Pt 6 : il faut lire « le ruisseau » et non le « réseau ». Sous réserve de cette modification, le procès-verbal du 5 décembre 2022, reçu par les membres du Conseil, est accepté à l'unanimité.
- Assermentation des nouveaux membres démissions
   MM Jean-Michel Beney, Noé Gonin et Lucas Nicolas sont assermentés. M. le Président fait part de la démission de M. André Piguet. L'Assemblée passe à 28 membres.
- Communication du Président
   M. le Président rappelle que les documents officiels et rapports de commission doivent être rédigés sur le nouveau papier en-tête.
- 6. <u>Préavis n°13/2023 Comptes STEP 2022 avec bilan et compte de fonctionnement 2022 pour la STEP</u>
  - **M. le Syndic** informe que l'exercice 2022 présente un total des charges de CHF 73'181.41 et un total des revenus de CHF 73'358.00, pour un résultat positif de CHF 176.59. La participation communale s'élève à CHF 34'600.00, en dépassement de CHF 7'100.00 par rapport au budget.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Michèle Cotter**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

- 7. <u>Préavis n°14/2023 Comptes communaux 2022 avec bilan et compte de fonctionnement 2022 comptes communaux</u>
  - **M. le Syndic** commente l'exercice 2022, qui présente des revenus pour un montant de CHF 1'668'015.41 et des charges pour CHF 1'662'520.36. Il se solde par un excédent de revenus de CHF 5'495.05, après amortissements obligatoires, attribution à cinq fonds de réserve, de même qu'à un fonds recettes affectées, et prélèvement à un fonds recettes affectées. **M. le Syndic** relève également que la Commune est libre de toute dette. La situation est très bonne, voire excellente.



#### Valeyres-sous-Ursins — Conseil général 1412 Valeyres-sous-Ursins

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Michèle Cotter**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### 8. Préavis n°15/2023 - Rapport de gestion 2022

M. le Syndic n'a pas de remarque particulière.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Michèle Cotter**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### 9. Préavis n°16/2023 - Arrêté d'imposition 2024

**M.** le **Syndic** présente un graphique sur l'évolution du taux d'imposition. La Municipalité propose de maintenir le taux actuel de 77% malgré une rentrée exceptionnelle en 2022. L'avenir est encore incertain avec la future nouvelle péréquation, il convient donc de rester prudent.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Michèle Cotter**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions et 1 refus.

#### Préavis n°17/2023 - SDIS modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois + 4 annexes

**M. le Syndic** relève que ce texte est très similaire à ce qui avait été présenté en décembre 2022. Il vise l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers dans les buts de l'association.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **M. Pierre Gretsch**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

# 11. <u>Préavis n°18/2023 – Adoption d'un règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants +</u> 1 règlement

**M. le Syndic** rappelle qu'aucun règlement officiel et validé n'existait jusqu'à ce jour. Sur conseil du Préfet, un projet de règlement a été présenté au Service de la population sur la base des montants pratiqués.

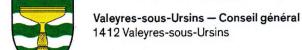
Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **M. Pierre Gretsch**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### 12. Préavis n°19/2023 - Intégration d'une installation de traitement pour l'eau potable

**M. le Syndic** remplace M. Renaud Vuarraz, excusé. Il présente les diverses mesures effectuées et analyses de l'eau avant de brancher l'appareil de traitement (container près du réservoir) pour des tests sur une petite quantité d'eau. Tous les polluants sont des herbicides. Après un traitement au charbon actif, toute les mesures sont dans le vert.

Toute l'eau ne passe pas dans le filtre, mais uniquement ce qui part dans le réseau pour la consommation, y compris pour les vaches et les fontaines.



- M. David Grin souhaite connaître le prix de l'eau en 2024. M. le Syndic indique que dans un premier temps, le tarif sera de CHF 2,20, mais à valider par Conseil général. Mais le prix devrait augmenter petit à petit pour s'aligner aux CHF 2,50 de la Sagenord.
- M. Jean-Michel Beney proposerait d'avoir 2 compteurs, dont un pour le bétail. Cette idée serait à étudier, selon M. le Syndic. Mme Michèle Cotter rappelle que l'eau doit « s'autofinancer ».

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **M. Pierre Gretsch**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

13. Préavis n°20/2023 - Rénovation de la Place du Mézelet (place de jeux/sports)

Mme Magali Henry présente le projet. Le but est de répondre à la demande de la population et à l'usure de l'infrastructure. La démarche participative a permis de se faire une idée de l'aspect multifonctionnel du lieu : espace de rencontres, jeux, mouvement. Le budget, important, est une somme de petits coûts, comme le revêtement synthétique. Il faut mettre l'accent sur l'aspect sport et santé. Le financement est possible grâce au fonds de réserve et des aides du Canton.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Géraldine Guisolan**, rapporteur de la commission ad hoc. Ladite commission relève le financement important qui découlerait de la pose d'un revêtement synthétique et de son entretien. La commission refuse d'accepter le préavis tel que présenté et propose une solution alternative sans modifier le sol en béton. **Mme Magali Henry** relève toutefois que les frais d'entretien ne sont pas si importants.

L'amendement est refusé par 10 voix contre la modification proposée par la commission, 7 voix pour et 3 absentions.

Finalement, le préavis tel que présenté par la Municipalité est accepté par 12 voix pour, 6 contre et 2 absentions.

- **M.** David Grin demande si, légalement, il ne doit pas y avoir un nombre de places de parc obligatoires pour la salle de la commune. **Mme Magali Henry** indique que cela correspond à environ 8 places qui peuvent être par exemple à côté du point collecte.
- 14. Préavis n°21/2023 Installation d'un électro-drainage pour le bâtiment du Collège
  - **M.** Yan Jeanneret présente les dégâts d'humidité sur les infrastructures, et plus particulièrement au Pressoir. Il s'agit de remontées capillaires dans les murs. Les bâtiments du centre historique d'Yverdon-les-Bains sur lesquels est installé ce système n'ont plus de trace d'humidité. Cela semble très efficace. Il faut dans tous les cas régler ces problèmes. **M.** Yan Jeanneret explique que le fil est installé sur le pourtour du bâtiment, mais qu'il n'y a pas d'électricité envoyée dans le système.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Géraldine Guisolan**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

15. <u>Préavis n°22/2023 - Travaux de désaffectation et d'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière</u>

Mme Magali Henry explique comment est né le projet d'un jardin du souvenir. Il ferait place aux sépultures qui seront désaffectées.

M. Jean-Michel Beney relève que l'endroit prévu n'est peut-être pas très approprié en raison des marronniers. M. Magali Henry fait remarquer que le jardin du souvenir sera placé un peu plus loin. Mme Annie Miéville Lopez se pose la question de l'entretien de l'espace engazonné, alors que le cimetière est peu entretenu. Elle pose également la question des places de parc. M. Magali Henry

#### Valeyres-sous-Ursins — Conseil général 1412 Valeyres-sous-Ursins

souligne que le souhait est de garder l'espace historique du cimetière, mais d'autres points devront être traités comme les pavés proches de l'entrée.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **Mme Géraldine Guisolan**, rapporteur de la commission ad hoc, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

#### 16. Communication de la Municipalité

**M. le Syndic** remercie le Conseil général pour avoir validé tous ses préavis. La Municipalité fait le maximum pour que la population soit intégrée aux projets et décisions.

M. Yan Jeanneret signale que la fête du 1er août sera un peu différente cette année.

**Mme Magali Henry** transmet quelques indications concernant le réaménagement de la route cantonale. Des restrictions de circulation seront mises en place du 4.07 au 07.07 avec par exemple un détour par Ursins.

Un nouveau chemin pour les cyclistes a été inauguré. Il s'agit de la Route Suisse Mobile 624, qui passe par Valeyres-sous-Ursins.

**Mme Magali Henry** signale le passage dans la commune d'un mandataire (Enviro-bois) chargé de faire l'inventaire des arbres remarquables.

Mme Valérie Borgognon rappelle que la gestion de la déchetterie étant de compétence municipale, aucune commission n'a été convoquée. La déchetterie de la commune sera utilisée jusqu'à nouvel avis. Mme Géraldine Guisolan demande que les horaires pour le ramassage des déchets spéciaux soient respectés.

#### 17. Election du bureau du Conseil général pour la période 2023-2024

Président

Vice-présidente

Scrutateurs

M. Daniel Schwab
Mme Paulette Martin

Mme Valérie Salomon Mme Michèle Cotter

Suppléantes

Mme Annie Miéville Lopez

Mme Paulette Martin

Commission de gestion

Mme Michèle Cotter Mme Annie Miéville Lopez

M. Stéphane Guisolan

Suppléant

M. David Grin

Commission de recours

M. Stéphane Guisolan

Mme Christine Panchaud Stickney Mme Michèle Cotter

Suppléante

Commission de martelage

M. Cédric Henny

Mme Christine Panchaud Stickney

Suppléante

Mme Paulette Martin

### 18. <u>Interventions individuelles et divers</u>

**Mme Michèle Cotter** rend tout le monde attentif au comportement des automobilistes de passage lors des déviations de circulation.

Mme Valérie Salomon lance l'appel pour les volontaires à l'organisation des apéros de l'été.

**M. David Grin** propose à la Municipalité de s'approcher de la commune de Belmont pour le broyage des cailloux par l'entreprise Hirschi. Cela pourrait être fait sans frais pour l'aménagement des chemins forestiers.



**M. Jean-Michel Beney** demande à la Municipalité s'il est prévu un entretien des chemins bétonnés au bas du village. Les aides fédérales seraient de 30%.

La date du prochain Conseil général est fixée au 4 décembre 2023 à 20h.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h55.

Le Président

Daniel Schwab

La secrétaire

Béatrice Piguet-Jaquier